

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2019

COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS : RENWEZ Gérard Maire, SCHNEIDER Patricia Maire déléguée et 1° Adjoint, JEUNESSE Steve 4° Adjoint, HENNEQUIN Annie 5° Adjoint, CHANTRIAUX François 7° Adjoint, DELAPORTE Martine, GIRO Didier, LANG Martial, LEROY Mickaël, MALJEAN Françoise, MARCQ Philippe, MANCEAUX Frédérique, PRIEUR Paulette, PROTIN Edith, VICQ Michel, FORTIER Michel

Absents (procuration) : RENARD Alain, BOUCHER Henri, TORDO Sylvie, BELDJOUDI Eric

Absents : DELGOFFE Virginie, ADNESSE Christophe, BIHIN Lionel, BEGLOT Cathy, CAPUCCI Matthieu, JOSEPH Romain, MAHOUDEAUX Cyril, NIVOIX-HONS Lucie, POISSONNET Séverine

Considérant le Conseil Municipal du 8 février 2019, pour lequel le quorum n'a pas été atteint, le Conseil Municipal a été de nouveau convoqué le 18 février 2019 à 18 heures, sans que la règle de quorum soit à respecter.

Pouvoirs :

Monsieur RENARD Alain donne pouvoir à Monsieur RENWEZ Gérard
Monsieur BOUCHER Henri donne pouvoir à Madame FORTIER Michelle
Madame TORDO Sylvie donne pouvoir à Monsieur GIRO Didier
Monsieur BELDJOUDI Eric donne pouvoir à Madame PROTIN Edith.

Madame MANCEAUX Frédérique est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'ajout de 3 points :

- Commission patrimoine
- Ouverture de poste
- Convention avec la société losange

et le retrait du point n° 8 : modification société de chasse Amblimont.

FINANCES

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les comptes administratifs conforme au compte de gestion 2018 établis par le Trésorier de Carignan.

► Le compte administratif du budget ville s'établit à un résultat global de fonctionnement de 1 759 483,64 € et un résultat global d'investissement négatif de - 207 835,30 €, desquels sont retenus les restes à réaliser globalisés de 16 318,94 €, soit un excédent cumulé de 1 567 967,28 €.

► Le compte administratif du budget eau-assainissement s'établit à un résultat global de fonctionnement de 517 410,37 € et un résultat global d'investissement négatif de - 26 466,11 €, desquels sont retenus les restes à réaliser d'un montant de 60 835,04 € soit un excédent cumulé de 430 109,22 €.

► Le compte administratif du budget lotissement fait état d'un résultat global de fonctionnement de 20 158 €, d'un résultat global d'investissement négatif de - 19 631,47 €, soit un excédent de 526,53 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de la manière suivante :

Budget Ville

Résultats de Fonctionnement 2018

Montant des titres		2 936 005,22
Montant des mandats	-	2 276 406,27
Excédent de fonctionnement reporté	+	1 099 884,69
Résultat de fonctionnement		1 759 483,64

Résultats d'investissement 2018

Montant des titres		653 577,02
Montant des mandats	-	927 737,99
Excédent d'investissement reporté	+	66 325,67
Solde d'exécution d'investissement		-207 835,30

Calcul du financement		
RAR en recettes d'investissement		261 846,22
RAR en dépenses d'investissement	-	245 527,28
Solde des RAR en Inv.		16 318,94

Solde des RAR		16 318,94
Solde d'exécution d'investissement		-207 835,30
Besoin de financement		-191 516,36

**Proposition d'affectation du résultat
2018**

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement	-207 835,30	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		191 516,36
002 Résultats de fonctionnement reporté		1 567 967,28

Budget Eau-Assainissement

Résultats de Fonctionnement 2018

Montant des titres		250 569,88
Montant des mandats	-	119 812,40
Excédent de fonctionnement reporté	+	386 652,89
Résultat de fonctionnement		517 410,37

Résultats d'investissement 2018

Montant des titres		285 495,18
Montant des mandats	-	243 175,39
Déficit d'investissement reporté	-	68 785,90
Solde d'exécution d'investissement		-26 466,11

Calcul du financement

RAR en recettes d'investissement		47 759,50
RAR en dépenses d'investissement	-	108 594,54
Solde des RAR en Inv.		-60 835,04

Solde des RAR		-60 835,04
Solde d'exécution d'investissement		-26 466,11
Besoin de financement		-87 301,15

**Proposition d'affectation du résultat
2018**

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement	26 466,11	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		87 301,15
002 Résultats de fonctionnement reporté		430 109,22

Budget lotissement Val les Moines

Résultats de Fonctionnement 2018

Montant des titres		23 087,00
Montant des mandats	-	
Excédent de fonctionnement reporté	-	2 929,00
Résultat de fonctionnement		20 158,00

Résultats de Investissement 2018

Montant des titres		0,00
Montant des mandats	-	0,00
Excédent de fonctionnement reporté	-	-19 631,47
Résultat de fonctionnement		-19 631,47

Proposition d'affectation du résultat 2018

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement	19 631,47	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		19 631,47
002 Résultats de fonctionnement reporté		526,53

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) en date du 13 décembre 2018 et approuve en conséquence, les nouveaux taux de répartition IFER.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Sud Est des Ardennes qui porte sur le transfert de la compétence eau potable vers le SSE des communes de Savigny sur Aisne, Quatre Champs, Toges, Longwé, Létanne, Falaise, Neuville-Day, Semuy, Lacroix aux Bois, Marcq et des SIAEP de Lacroix aux Bois / Longwé et du Chemin de Beloeuvre.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le retrait des communes du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Sud Est des Ardennes suivantes :

- Le mont Dieu pour la compétence ANC
- Mogues pour la compétence ANC
- Tannay pour les compétences eau potable et ANC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la convention de servitude de passage conclue avec ENEDIS pour la pose d'un câble basse tension sur la parcelle cadastrée AN 621 rue Moulin Lavigne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la convention de servitude de passage conclue avec ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique sur la parcelle cadastrée AN 545, rue Neuve des Rondes.

Considérant le courrier reçu le 15 janvier 2019, par lequel le remboursement d'une concession au colombarium est sollicité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce rachat au prix de 400 €. (Prix de base 835 € sur 30 ans, moins 155 € pour le changement d'une plaque en noir Marlin).

POINTS AJOUTES

Le Conseil Municipal crée, à l'unanimité, une commission patrimoine, dans laquelle trois conseillers municipaux doivent siéger aux côtés des personnes déléguées. Il s'agit de Madame PRIEUR, Monsieur JEUNESSE, Madame MALJEAN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture d'un poste dans le grade des adjoints administratifs à 25/35^{ème}.

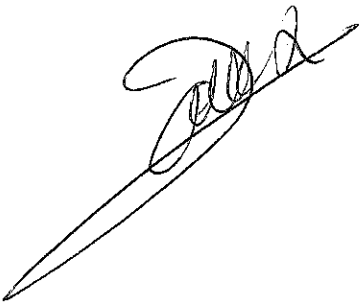
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention avec LOSANGE et autorise le Maire à signer les arrêtés de permission de voirie établie jusqu'au 26 juillet 2052 pour l'implantation d'un Sous Répartiteur Optique SRO, pour la fibre optique rue du Faubourg Sainte Geneviève. LOSANGE s'acquittera d'une redevance annuelle de 40 €.

SUIVENT DIVERSES INFORMATIONS

- Les remerciements de EFS (don du sang) et de Mouzon Run.
- La location de l'ensemble des appartements communaux 4, rue Jean Claude Stoltz.
- L'ouverture prochaine d'un magasin rue Charles de Gaulle.
- L'organisation d'une réunion pour le Grand Débat National.
- L'arrêt d'activité de la société en charge de l'élaboration et de la maîtrise d'œuvre du chantier des Hauts Mirois.
- Le retour du Directeur des services techniques en mi-temps thérapeutique.
- La modification des jours et horaires d'ouverture de la Poste.
- Possible réforme des rythmes scolaires incluant plus de sport.
- Elections Européennes le 26 mai 2019.
- Date des CM : 8 mars à 20 heures. 29 mars à 20 heures.

POUR COPIE CONFORME

La Secrétaire de séance
Frédérique MANCEAUX



le Maire
Gérard RENWEZ

